

Arrêté N°2017

52

/MS/CAB

Portant nomination d'un Coordonnateur à la
Recherche et à la Formation du Centre National
de Recherche et de Formation sur le Paludisme

LE MINISTRE DE LA SANTE



Handwritten signature and date: 29/03/17

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2017-075/PRES/PM du 20 Février 2017, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 Février 2016, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 Février 2016, portant organisation type des Départements Ministériels ;
- Vu le Décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 Août 2016, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu l'Arrêté n° 2006-14/MS/SG du 08 Février 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme.

Sur proposition de l'Administrateur Délégué du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP),

ARRETE

Article 1: Docteur GANSANE Adama, Matricule 82433Y, Pharmacien est nommé Coordonnateur à la Recherche et à la Formation du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme ✓

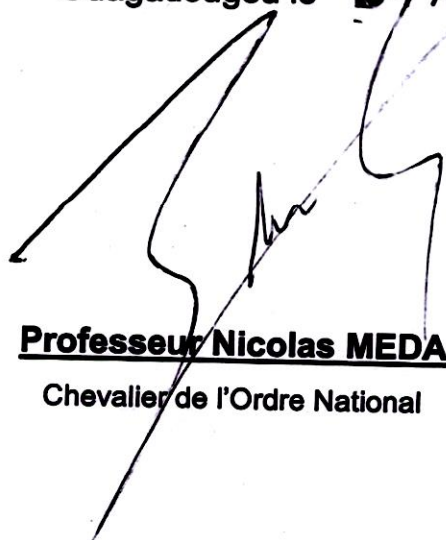
Article 2: Le Secrétaire Général et l'Administrateur délégué du CNRFP sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent arrêté

Article 3: Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ampliations :

- CAB/MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou le 04/AVR 2017



Professeur Nicolas MEDA

Chevalier de l'Ordre National